

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 54 (1925)

Heft: 15

Rubrik: Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité de la Société fribourgeoise d'Education

MM. Abbé D^r Savoy, inspecteur, Fribourg.
Abbé D^r Dévaud, directeur, Hauterive.
Barbey, inspecteur, Fribourg.
Coquoz, instituteur, Fribourg.
Loup, instituteur, Courtion.
Maillard, instituteur, Lentigny.
Abbé Schouwey, inspecteur, Fribourg.
Bertschy, instituteur, Alterswil.
Rossier, instituteur, Praroman.
Volery, instituteur, Vuisternens-en-Ogoz.
Currat, inspecteur, Morlon.
Abbé Ræmy, curé, Morlon.
Pittet, instituteur, Mézières.
Pillonel, instituteur, Villaz-St-Pierre.
Bonfils, inspecteur, Estavayer.
Perriard, instituteur, Cugy.
Barbey, inspecteur, Vuadens.
Pachoud, instituteur, Attalens.

Le secrétaire-caissier, R. PROGIN.

AVIS

Les statuts de la Société fribourgeoise d'Education prévoient le paiement d'une cotisation annuelle d'un franc. Elle n'a pas été perçue l'an passé. En conséquence, il sera perçu, cette année, une double cotisation, soit *deux francs*. Nous espérons que, comme par le passé, chaque membre tiendra à cœur de verser cette minime somme. Les cartes de remboursement seront envoyées dans le courant de décembre.

*Le secrétaire-caissier
de la Société fribourgeoise d'éducation.*

Nous sommes heureux dans l'exacte mesure où nous savons nous oublier.
CH. SECRÉTAN.

Beaucoup répètent : les temps sont mauvais ! Mais que chacun se fasse bon et les temps seront bons.
S. AUGUSTIN.

Les bons mouvements ne sont rien s'ils ne deviennent de bonnes actions.
JOUBERT.

Les amis pleins de dévouement quand nous n'avons besoin de rien, rappellent les sapins qui nous offrent de l'ombre en hiver.
PETIT-SENN.